

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	23 mars 2023
Numéro	23.340	Heure	23h14

Auteur-e(-s) : Marc Fatton

Titre : Plan directeur des transports : la révision est-elle à l'horaire ?

Contenu :

En 2023, le service cantonal des transports révisé le plan directeur des transports publics, partie bus. Le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes :

- Quelles en sont les étapes, le calendrier, pour quel horizon temporel ?
- De quelles manières sont impliqués les autres cantons, les communes et la France voisine, ainsi que la société civile ?
- Existe-t-il des rapports déjà finalisés ? Sont-ils accessibles ?
- Comment est-il prévu d'adapter ce plan directeur au plan climat ?

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Marc Fatton

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Barbara Blanc	Adriana Ioset	Diane Skartsounis
Monique Erard	Patrick Erard	Armin Kapetanovic
Manon Roux	Richard Gigon	Fanny Gretillat

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 28 avril 2023

Le Conseil d'État répond comme suit aux questions posées.

- *Quelles en sont les étapes, le calendrier, pour quel horizon temporel ?*

Dans une première étape, un diagnostic de la qualité de desserte actuelle dans le canton a été réalisée. Il s'agit de la desserte TP globale, incluant bus et trains. Les forces et les faiblesses ont été analysées, également en fonction de la densité de population et d'emploi dans les différentes régions. Une comparaison avec d'autres cantons et des régions limitrophes a été effectuée.

Dans une deuxième étape, des standards de qualité de desserte pour le bus seront esquissés, ainsi que les possibles développements du réseau actuel. Dans une étape ultérieure, des estimations financières seront faites pour ces différents scénarios de développement. Ceci pour l'horizon avant la ligne direction (Horizon 2035) et après (en particulier pour le Val-de-Ruz).

- *De quelles manières sont impliqués les autres cantons, les communes et la France voisine, ainsi que la société civile ?*

La plupart des lignes de bus étant sur le territoire cantonal, la démarche reste interne au canton. Le financement est également principalement cantonal, à l'exception de la Confédération, qui finance pour moitié l'offre TRV. Les entreprises de transports seront consultées principalement pour que l'on bénéficie de leur expertise. Les communes seront impliquées à la fin de l'été.

- *Existe-t-il des rapports déjà finalisés ? Sont-ils accessibles ?*

Les travaux sont en cours. Seule une première comparaison avec la qualité de desserte dans les autres cantons par région a été présentée lors du dernier Conseil des transports. Elle sera présentée aux communes lors de la CdC d'automne.

– *Comment est-il prévu d'adapter ce plan directeur au plan climat ?*

Le plan directeur des transports publics prend en compte les objectifs du plan climat. Une déclinaison sera faite selon les différents horizons de temps. Néanmoins, seule la construction de la ligne ferroviaire directe (Neuchâtel-La Chaux de Fonds) permettra à terme un doublement de la part modale.